

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **116 (1990)**

Heft 24

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Inspektion und Instandsetzung von Bauteilen aus Beton

Journée d'étude – Introduction
à SIA 2002

Mardi 4 décembre 1990, Ecole d'ingénieurs
de Brougg-Windisch

Cette journée, organisée par la Commission pour la maintenance des ouvrages de la SIA, sera consacrée à la présentation d'un document récemment mis au point par le groupe de travail *erfa* (de l'allemand Erfahrungsaustausch), intitulé «Inspektion und Erhaltung von Bauteilen aus Beton» (SIA 2002). Elle s'adresse aux ingénieurs et architectes des bureaux d'études chargés de projets ou de direction de travaux, aux fabricants de produits, aux entrepreneurs ainsi qu'aux instituts d'essai et aux experts dans ces domaines.

Finance d'inscription

Membres du groupe *erfa* SIA/Commission pour la maintenance d'ouvrages: Fr. 190.-
Membres SIA: Fr. 220.-
Non-membres: Fr. 270.-

Renseignements et inscription

L'inscription doit être faite *jusqu'au 19 novembre 1990* auprès du secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/201 15 70.

Géotextiles dans les revêtements routiers

Septième journée d'étude
sur les géotextiles

Jeudi 7 février 1991, Hôtel Berne, Berne

L'Association suisse des professionnels de géotextiles (ASPG), en collaboration avec la SIA et l'Union des professionnels suisses de la route (VSS), organise, en février de l'année prochaine, une journée d'étude dont le but est d'apporter quelque clarté dans une application des géotextiles qui, si elle occupe déjà une place importante aux Etats-Unis, est assez nouvelle en Suisse: l'emploi des géotextiles pour les revêtements routiers. C'est d'ailleurs un sujet qui est loin de faire l'unanimité parmi les spécialistes, à preuve les vives discussions qu'a suscitées l'emploi de non-tissés pour renouveler notamment le revêtement de l'accès, par la N1b, à l'aéroport de Zurich. C'est pourquoi l'après-midi de cette journée d'étude sera consacré tout entier à une table ronde qui sera l'occasion, pour les différents professionnels présents, de confronter leurs opinions et leurs expériences.

Finance d'inscription

Membres ASPG: Fr. 150.-
Membres SIA/VSS: Fr. 170.-
Non-membres: Fr. 190.-

Renseignements et inscription

L'inscription doit se faire *jusqu'au 20 janvier 1991* auprès de l'ASPG c/o LFEM/EMPA, case postale 977, 9001 Saint-Gall, tél. 071/209 141 (M^{me} Roelli).

Le coin de la rédaction

Point final

L'impôt écologique?

Nos lecteurs savent que je suis avec beaucoup de sympathie tout ce qui se fait pour ménager ou préserver notre milieu vital; la modération du trafic routier et de la consommation de pétrole compte parmi mes postulats favoris. On ne saurait me suspecter d'être un défenseur stipendié de l'automobile ou du camion.

C'est pourtant avec regret que je dois constater que la problématique de la part du trafic routier dans les atteintes à l'environnement est souvent abordée d'une manière propre à discréditer l'écologie. Le dernier exemple en est fourni par l'annonce d'une taxe massive sur le CO₂ – lisez les carburants fossiles liquides. On voudrait torpiller ce projet qu'on ne s'y prendrait pas autrement. On demande tout simplement à tout un chacun de plonger profondément la main dans son porte-monnaie sans même lui dire ce qu'on fera de ce nouveau pactole, estimé à quelque 2 milliards de francs par an (on parle d'une diminution des impôts directs: le lecteur qui pourra y déceler un rapport quelconque avec le CO₂ est prié d'éclairer ma lanterne).

La sagesse bien connue de l'électorat suisse pourrait à la rigueur lui faire accepter le financement d'un projet concret de réduction des émissions de CO₂, mais il me paraît hors de toute réalité de lui demander de signer une note de crédit aussi vierge de tout objet concret.

La taxe sur l'énergie procède de la même logique: faute d'un projet bien défini, elle ne saurait être perçue que comme un nouvel impôt, antisocial de surcroît, puisqu'il frapperait des catégories de revenus fort différentes, mais dont les besoins chiffrés sont les mêmes.

Par ailleurs, l'environnement ne répond pas à une morale religieuse: les sacrifices de caractère plus ou moins formel qu'on peut s'imposer n'ont pas d'effet direct. En acceptant de se limiter (en théorie...) de 80 à 120 km/h, mais sans restreindre le nombre de km/véhicule, on n'a pas amadoué le milieu vital, même si l'on s'est donné bonne conscience devant l'urne.

De même, accepter le projet Rail+Bus 2000 au nom de son caractère favorable à l'environnement ne suffit pas, si l'on n'est pas prêt à le financer (notamment ses coûts additionnels liés aux égards envers l'environnement). Au fond, c'est ici le cas inverse de celui mentionné plus haut: on a un projet concret, aux conséquences bénéfiques connues, mais on rechigne à payer (pour ne pas parler des retards – coûteux – liés à des considérations pas toujours écologiques, malgré les apparences).

Cessons donc de discréditer l'écologie: elle nous touche tous!

Jean-Pierre Weibel

Délais rédactionnels et fermeture temporaire

La préparation des prochaines éditions de notre revue se déroule dans des conditions précaires. En effet, *Ingénieurs et architectes suisses* va devoir quitter ses locaux actuels à la fin de cette année et les préparatifs du prochain déménagement sont difficilement compatibles avec le travail d'une rédaction.

En outre, des travaux d'aménagement commencés dans l'immeuble qui abrite actuellement la rédaction ne vont pas sans apporter leur lot de perturbations dans notre activité.

Enfin l'aménagement des locaux que *Ingénieurs et architectes suisses* occupera dès l'année prochaine ne saurait se faire sans le concours de la rédaction.

Pour cette raison, nous prions nos lecteurs et nos auteurs de bien vouloir excuser d'éventuels retards dans la parution de certaines contributions. Nous les informons en outre que la rédaction restera fermée du *lundi 10 décembre 1990 au jeudi 3 janvier 1991*. Nous sommes reconnaissants à chacun de limiter les communications écrites à un minimum durant cette période.

Notre nouvelle adresse? C'est une surprise que nous ferons à nos lecteurs dans le dernier numéro de cette année! Jusque-là, nous les prions d'excuser les inconvénients subis et les remercions de la compréhension dont ils voudront bien faire preuve.

Jean-Pierre Weibel